

DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

Madame, Monsieur,

Le présent document est un élément essentiel de la relation entre le Client et son Conseiller. Il résume toutes les informations légales que le Conseiller ou sa société doit avoir communiquées au Client dès le début de la relation.

Parisii gestion privée est une société par actions simplifiée à associé unique (SASU) au capital de 50 000,00 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 534 288 287, ayant son siège 48 avenue Victor Hugo 75016 Paris et représentée par son Président, Pascal Morel.

Parisii gestion privée est à même de vous proposer un service de conseil en gestion de patrimoine notamment dans le cadre de consultations écrites, qui feront l'objet d'une lettre de mission préalablement acceptée et signée par vous.

Statuts légaux et autorités de tutelle :

Parisii gestion privée est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (**ORIAS**) sous le numéro 11063403 (vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet de l'ORIAS <https://www.orias.fr>) au titre des activités réglementées suivantes :

✚ **Conseiller en Investissements Financiers (CIF)**, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (**ANACOFI-CIF**), 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris – <http://www.anacofi.asso.fr>, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dont l'adresse courrier est : 17, Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org

Le conseil en investissement que Parisii Gestion Privée est amené à vous délivrer sera un conseil en investissement « non indépendant » au sens de la Directive 2014/65/UE, ce conseil reposant sur une analyse plus restreinte d'instruments financiers que dans le cadre d'un conseil dit « indépendant ». Dans ce cadre, Parisii Gestion Privée peut percevoir des rémunérations, commissions ou avantages monétaires ou non monétaires en rapport avec la fourniture de la prestation de conseil, versés ou fournis par un tiers ou par une personne agissant pour le compte d'un tiers, sous réserve du respect des règles sur les avantages et rémunérations imposant l'information du client, l'obligation d'amélioration du service et le respect de l'obligation d'agir au mieux des intérêts du client.

L'activité de Conseil en Investissement Financier est contrôlable par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

✚ **Courtier en assurance (COA)**, positionné dans la catégorie b au sens de l'article L. 521-2 II 1° b) du Code des assurances et à ce titre, n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance mais n'étant pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché. Les noms des principales entreprises d'assurance avec lesquelles l'intermédiaire travaille et peut travailler sont communiqués ci-après. Parisii gestion privée s'engage à vérifier la cohérence et le caractère approprié du produit sélectionné (test de cohérence) au regard des besoins et des exigences du client.

- ✚ **Courtier en Opérations de Banque et en Services de Paiement (COBSP)** agissant en vertu d'un mandat du client. Dans le cadre de son activité d'intermédiation en opérations de banque (crédit immobilier), Parisii gestion privée ne fournit aucun service de conseil mentionné à l'article L519-1-1 du Code monétaire et financier.

Les activités d'intermédiation en assurance et d'intermédiation en opérations de banque et en service de paiement sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), dont l'adresse courrier est : 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 et l'adresse internet : <http://acpr.banque-france.fr/accueil.html>

- ✚ Parisii gestion privée est par ailleurs **titulaire de la carte professionnelle de transactions sur immeubles et fonds de commerce sans détention de fonds** n° CPI 7501 2017 000 016 732 délivrée par la **Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile de France** le **16/02/2020**. L'activité est contrôlable par la **DGCCRF**.

Responsabilité civile professionnelle et garantie financière

Parisii gestion privée dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, **d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) et d'une Garantie Financière (GF) suffisante couvrant ses diverses activités**. Ces couvertures et garanties sont notamment conformes aux exigences du Code Monétaire et Financier, du Code des Assurances, de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 et souscrites auprès de ZURICH INSURANCE PLC 112 avenue de Wagram 75808 Paris Cedex 17 (police 7400026945) pour les montants suivants (par sinistre et par période d'assurance) :

	CIF	IAS	IOBSP	IMMOBILIER DIRECT
RCP	1.000.000 €	2.500.000 €	2.000.000€	1.000.000 €
GF	-	115.000 €	115.000 €	110.000 €

Parisii Gestion Privée s'est engagée à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.

Principaux établissements promoteurs de produits d'investissement et plateformes sélectionnés par Parisii gestion privée (liste susceptible d'évolution) :

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Primonial Partenaires	Plateforme patrimoniale	Convention de partenariat	Commissions
CD Partenaires	Plateforme patrimoniale	Convention de distribution	Commissions
Nortia/Nortia Invest	Plateformes	Conventions de partenariat et de distribution	Commissions
AEP	Compagnie d'Assurance	Courtage	Commissions
Generali	Compagnie d'Assurance	Courtage	Commissions
Oradea	Compagnie d'Assurance	Courtage	Commissions
Tylia Invest	Prestataire de services d'investissement	Convention de partenariat	Commissions
Wealins	Compagnie d'Assurance Luxembourgeoise	Convention de partenariat et de distribution	Commissions
Gresham	Etablissement de crédit	Convention de distribution (comptes-titres et PEA)	Commissions

La liste complète des promoteurs de produits pourra être fournie sur simple demande. Vous serez tenu informé de toute évolution de notre offre.

Parisii Gestion Privée n'entretient aucune relation de nature capitalistique ou de nature commerciale significative avec des établissements promoteurs de produits.

Modalités de rémunération :

Le client est informé que pour tout acte de conseil et d'intermédiation, Parisii gestion privée peut être rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion. Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement une fois connus les supports choisis par le client.

Parisii gestion privée pourrait recevoir des avantages non monétaires de certains de ses fournisseurs tels que participations et invitations à des séminaires, formations ou présentations. Ces avantages ont pour objet l'amélioration de la qualité de la prestation de conseil fournie et ne doivent pas nuire à l'obligation d'agir au mieux de vos intérêts.

Au titre de votre accompagnement, vous pourrez obtenir communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte ou de la société qui nous autorise la commercialisation de ses produits. Ces informations devront être mentionnées dans le rapport d'adéquation qui vous sera remis.

Par ailleurs, nous vous informons que nous sommes susceptibles de percevoir des honoraires pour certaines prestations dont le détail vous sera précisé le cas échéant dans votre Lettre de mission (ceux-ci étant susceptibles d'évoluer). Notre taux horaire est de 300 € H.T., soit 360 € T.T.C.

Parisii gestion privée ne peut encaisser aucun fond, effet ou valeur en dehors de ceux destinés à rémunérer sa prestation de conseil (honoraires).

Traitement des réclamations :

En cas de contestation, Parisii gestion privée fera ses meilleurs efforts pour vous apporter les explications nécessaires et rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Pour toute réclamation, Parisii gestion privée peut être contactée selon les modalités suivantes :

✚ Par mail : contact@parisiigp.fr

✚ Par courrier : Parisii gestion privée, 48 avenue Victor Hugo 75016 Paris

Parisii gestion privée s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- ✓ dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- ✓ deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Le traitement des réclamations est gratuit.

Si votre mécontentement persiste, vous pouvez saisir un Médiateur de la consommation compétent selon les modalités suivantes :

✚ **Pour les réclamations liées aux activités de conseil en investissements financiers** : vous pouvez vous adresser à Madame Marielle COHEN-BRANCHE, Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02, mediation@amf-france.org.

Site internet :

<https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>

Parisii gestion privée

- ✚ **Pour les réclamations liées aux activités d'intermédiation d'assurance** : vous pouvez vous adresser à la Médiation de l'Assurance, - TSA 50110, 75441 Paris cedex 09. Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>
- ✚ **Pour les réclamations liées aux transactions immobilières** : vous pouvez vous adresser au Médiateur de la consommation – ANM CONSO – 2 rue de Colmar, 94300 Vincennes. Site internet : <https://www.anm-conso.com/site/particulier.php>
- ✚ **Pour les réclamations liées aux activités d'intermédiation en opérations de banque** : vous pouvez vous adresser au Médiateur de la consommation – ANM CONSO – 2 rue de Colmar, 94300 Vincennes. Site internet : <https://www.anm-conso.com/site/particulier.php>

Médiateur compétent litiges avec une entreprise : Médiateur de l'Anacofi, 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris.

Mode de communication :

Par téléphone Par courrier Par mail Autre(s) à préciser :

Protection des données personnelles :

Au sein de notre Société nous prenons très au sérieux la confidentialité et la sécurité des données nominatives personnelles que nous recevons de nos clients. Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Pascal Morel en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Leur traitement a pour finalité de nous permettre de disposer des informations utiles et nécessaires vous concernant vous et vos proches pour assurer nos prestations de conseil en investissement financier et d'intermédiation dans le cadre de nos relations contractuelles et commerciales.

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Les informations collectées sont susceptibles d'être transmises d'une manière générale à nos partenaires dont notamment nos partenaires informatiques (société HARVEST éditeur du logiciel O2S) et financiers (compagnies d'assurance, sociétés de gestion, prestataires de services d'investissement plateformes de distribution de produits d'investissements ...).

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter par courrier à Parisii gestion privée 48 avenue Victor Hugo 75016 Paris ou par mail : contact@parisiigp.fr en fournissant un justificatif d'identité.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Notre politique de protection des données personnelles est disponible sur simple demande ainsi que sur notre site internet à l'adresse : <https://www.parisiigp.fr/mentions-legales-rgpd>

Dans le strict respect du secret professionnel, tous les documents et éléments que vous nous transmettez seront traités avec la plus extrême confidentialité et dans le strict cadre de la mission.

Fait le :

A

Signatures :

 Pascal Morel Président	Client 1 : Nom & Prénom	Client 2 : Nom & Prénom